



EN CAS D'URGENCE

Prévenir les secours en composant le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche

Un produit dangereux mis au contact de la peau ou des yeux ?
Le premier réflexe est toujours de s'éloigner de la zone dangereuse.



En cas de contact cutané, enlever tout vêtement souillé.
Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.



En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède paupières ouvertes.
Consulter un spécialiste.



En cas d'inhalation et de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou le centre antipoison le plus proche.



En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, sauf si le pavé « Premiers secours » de l'étiquette du produit le prescrit, et seulement si la victime est consciente.
L'étiquette précise également si un antidote existe.
Contacter sans délai les secours : 15, le 112 ou un centre antipoison.

Si les symptômes persistent ou en cas de malaise, **consulter un médecin** et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité du produit.

En cas d'intoxication animale, **contactez le réseau national de toxicovigilance animale approprié** : (Lyon : 04 78 87 10 40, Nantes : 02 40 68 77 40, Maisons-Alfort : 01 43 9672 72, Toulouse : 05 61 19 38 62)

CONSEIL

Un salarié de votre entreprise peut être formé pour devenir sauveteur secouriste du travail (SST) : il apprendra à porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail en pratiquant les bons gestes.